

LES ÉPINGLÉS

LES CHAÎNES DU BONHEUR

Pour empêcher un handicapé en crise de se faire mal ou de blesser son entourage, il y a d'autres solutions que de l'enfermer ou de l'attacher. Tel est le message qu'a voulu faire passer, lundi en conférence de presse, le ministre de la Santé et de l'Action sociale, Pierre-Yves Maillard. A ses côtés, la cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, Françoise Jaques, a cité l'exemple d'un handicapé auquel on a pu épargner la contention. La recette? «Cela a passé par un éducateur attaché à cette personne 24 heures sur 24.» Belle manière de renforcer les liens entre patients et soignants. MR

MAUVAIS COUP

Les personnes âgées ne sont pas non plus à l'abri de la maltraitance. Lors de la même conférence de presse, Pierre-Yves Maillard a rappelé que des cas avaient été mis en évidence en 2001 par la Commission d'enquête parlementaire sur les

EMS vaudois. Explication du socialiste: «Cela allait du refus de donner un verre de vin rouge jusqu'à des attachements quotidiens.» Le personnel soignant n'a rien compris: c'est au p'tit verre quotidien qu'il faut être attaché. MR

LE PRÉSIDENT CENSEUR

Claude Bonnard, président du Conseil communal de Lausanne, s'est cru autorisé à couper le micro d'un élu au beau milieu d'une intervention, mardi soir, au motif d'une motion d'ordre dont l'auteur reprochait à l'élu d'être hors sujet. Le débat a ensuite montré que le président avait enfreint le règlement et l'élu a récupéré son droit de parole. Mais comment expliquer cet impair, comment expliquer cette nervosité présidentielle? Il suffit de savoir que l'orateur censuré avait saisi une occasion de parler du projet de musée à Bellerive, qu'il combat, tandis que le président milite pour ce musée au point d'exhiber – dans l'exercice de sa fonction – le badge des partisans. Nul doute que, pour le président, l'intérêt supérieur de l'Etat était en jeu. PIK

MUSÉE DES LIMITES

A l'heure des questions d'actualités du Grand Conseil vaudois mardi, un député opposé au projet de musée interrogeait la ministre de la Culture. Qui a payé le stand promotionnel que les partisans du projet de musée à Bellerive ont tenu au Comptoir suisse et combien a-t-il coûté? Anne-Catherine Lyon n'a répondu qu'à la première question: «Ces frais ont été assurés exclusivement par le comité de campagne qui n'est alimenté que par des fonds privés, a-t-elle dit. Le Conseil d'Etat ne verse pas de montants au comité de campagne. Dès lors, nous ne connaissons pas le détail des sommes consacrées à l'opération du Comptoir.»

Anne-Catherine Lyon a la mémoire courte et le «dès lors» un peu facile... Neuf jours plus tôt, elle se trouvait sur ce fameux stand avec le directeur de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, Pierre Keller, pour une discussion avec le public. A la question d'un contribuable suspicieux qui passait par là, Pierre Keller n'avait pas hésité à répondre que le stand coûtait 28 000 francs, entièrement payés par des dons privés faits au comité. Ce que des quidams ont eu le droit de savoir au Comptoir suisse, les députés ne l'ont su qu'à moitié en séance plénière du Grand Conseil. Ça doit être ça, les limites du partenariat public-privé. JC